

En ce début d'année, la politique de la municipalité porte ses fruits dans les domaines prioritaires que nous avons définis. Les services municipaux maîtrisent les enjeux cruciaux du développement durable pour construire une ville qui soit plus agréable et plus respectueuse de notre environnement. Le permis de louer que nous avons initié va lui aussi contribuer à améliorer la qualité de la vie dans notre commune. Notre centre social, inauguré il y a un peu plus de deux ans a trouvé sa vitesse de croisière. Le crématorium et le réseau de chaleur vont voir le jour, après l'ouverture de l'unité centralisée de production alimentaire et celle du potager municipal. Nous tenons les engagements que nous avons pris devant vous et nous les tenons avec vous.

En effet les partenariats que nous avons initiés avec les associations, qu'elles soient culturelles, sportives, professionnelles comme l'association des commerçants du centre-ville, nous permettent de co-construire des événements durant toute l'année. Que ce soit à l'occasion de « Saint-Ju, sa muse » cet été ou lors du dernier marché de Noël qui a rencontré un vrai succès, nous démontrons qu'il est possible d'unir l'action municipale et l'engagement associatif, qu'il est possible de faire ensemble et de bien faire ensemble. Cette année encore malgré une situation nationale et internationale dégradée, nous allons poursuivre sur cette voie singulière que nous avons choisie, celle de la patience et du travail en commun au service de Saint-Junien, de toutes ses habitantes et de tous ses habitants.

- Pierre Allard -

» TRIBUNE «

Baromètre des villes marchables : zéro pointé pour Saint-Junien !

Le collectif national « Place aux piétons » a publié le **baromètre des villes marchables 2023**. Les résultats sont issus d'une enquête en ligne remplie par les citoyens-piétons que nous sommes, dans toute la diversité de nos profils (résidents, visiteurs, actifs, retraités...). Cette consultation publique a rencontré un véritable succès puisque plus de 42 000 questionnaires ont été complétés. Un classement concernant 236 communes, dont Saint-Junien, a pu être établi.

Cinq indicateurs ont été évalués. Voici les différents scores obtenus par notre commune (chaque critère est noté sur 20) :

- ressenti global sur le quotidien de la marche : 10,5
- sécurité des déplacements à pied : 8,5
- confort des déplacements à pied : 7,7
- importance donnée aux déplacements à pied par la commune : 4,3
- aménagements et services spécifiques pour les marcheurs : 7,2

Au total, **Saint-Junien obtient la note E** (sur une échelle allant de A+ à G), soit une appréciation « plutôt défavorable ». Le très faible score de la ville ne peut que nous interpeller. Il met en avant le **manque de volonté de la municipalité** pour répondre aux attentes de ceux qui se déplacent à pied, par nécessité ou par choix.

Faisons des mobilités douces une priorité !

Vous trouverez sur notre site internet les résultats détaillés de ce baromètre.

Pour nous contacter : energie-citoyenne@laposte.net ou 06 46 66 24 97. Site internet : www.energie-citoyenne-saint-junien.fr

Yoann Balestrat, Frank Bernard, Corinne Guillot, Jean-Sébastien Piel et Nathalie Tarnaud.

CONNAÎTRE NOS LIVRES LES PLUS ANCIENS Patrimoine

La médiathèque a accueilli, durant tout le mois de janvier, Louise Chanson. Catalogueuse spécialiste des ouvrages anciens, elle était chargée d'inventorier les ouvrages identifiés comme importants, précieux et/ou datant d'avant 1830 qui sont actuellement conservés et qui constituaient jusque là un fonds « aveugle » puisque non inventorié. Elle a donc étudié les ouvrages un à un pour les entrer dans la base de données de la médiathèque mais aussi dans une base de données nationale. Ce fond sera visible par les chercheurs, étudiants et historiens de la région et d'ailleurs.

Ces livres sont désormais considérés

comme « patrimoniaux ». Ils seront obligatoirement conservés par les futures générations de médiathécaires saint-juniauds. Ce recensement-catalogage répond à une obligation du ministère de la Culture et devait impérativement être réalisé d'ici à 2026.

Il s'est fait dans le cadre d'un appel à projet « Patrimoine écrit » porté par l'Agence ALCA de la région Nouvelle-Aquitaine, qui a permis à la ville d'obtenir une subvention de l'opération égale à 80 % du coût. A noter que Louise Chanson s'est déjà déplacée, dans le cadre de son contrat et pour la même mission, à Confolens et à Royan.



» AGENDA «

Vendredi 9 février : Loto du Lions Club. Salle des fêtes - 20h30.

Samedi 10 février : Concours de belote de Fayolas, un quartier pour tous. Salle des fêtes de Glane - 20h. 10€/personne.

Samedi 10 et dimanche 11 février : Bourse aux vélos et matériels organisée par l'ASSJ cyclo, ouverte aux particuliers et aux professionnels. Vente de neuf, occasion et collection. Salle des congrès du Châtelard - Samedi de 17h à 21h et dimanche de 9h à 17h. Entrée gratuite. Restauration sur place. Informations au 06 98 33 32 13, 06 89 85 16 74 ou 06 75 50 45 10 - assjcylo.centerblog.net

Mardi 20 février : La Parenthèse propose un après-midi consacré à l'astronomie. Au programme : des jeux avec La Roulotte ; la mise en place d'un planétarium et d'un coin lecture ; la fabrication d'un cherche étoile. Salle des fêtes - De 14h à 18h. Gratuit. Inscription obligatoire en amont pour le planétarium au 07 61 64 42 75.

Séances de 45 minutes.

Judi 22 février : Don du sang. Salle Amédée-Burbaud - De 15h à 19h. Rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr

Samedi 24 février : Taille des arbres fruitiers par Les Amis des Fleurs de Saint-Junien. Rendez-vous au champ de foire - 13h45. Inscriptions obligatoires au 06 87 58 26 29 ou alainlebegue@sfr.fr.

Mercredi 28 février : La Petite Histoire. Médiathèque - 16h30. Informations au 05 55 02 17 17.

Samedi 2 et dimanche 3 mars : Kermesse paroissiale. Salle des congrès du Châtelard - Samedi 14h-19h30 / Dimanche 9h30-18h. Repas du dimanche midi sur réservation au 05 55 02 12 52.

Samedi 2 mars : Initiation au greffage par Les Amis des fleurs, en partenariat avec Prom'haies. Ecole de Glane - 13h45. Inscriptions obligatoires au 06 87 58 26 29 ou alainlebegue@sfr.fr.

Lundi 4 mars : Conseil municipal. Mairie - 18h30.

LE P'TIT BONJOUR



Quand le sport et l'art font bon ménage

En cette année olympique, L' échappée des arts fait la part belle à la rencontre du sport et de la culture par le biais de la fresque qu'a réalisée l'artiste Séma Lao sur le Palais des sports. Symbole de cette alliance, ce travail intègre un portrait du Limougeaud Henri Deglane, premier médaillé olympique français en lutte aux JO de Paris en 1924. Cet athlète hors normes pratiquait également l'athlétisme, la natation, la gymnastique ou le rugby... Et, après avoir passé une partie de son enfance à Saint-Junien, il y reviendra régulièrement tout au long de sa vie. Une vie passionnée qu'il consacra aussi à la diffusion de la pratique sportive en s'investissant bénévolement au service du monde associatif.

UNE VILLE PLUS BELLE ET PLUS VERTE

Aménagements urbains

Sommaire

- La végétalisation est à l'ordre du jour
- Les jeunes s'offrent l'espace d'une parenthèse
- Faire vivre notre patrimoine

La végétalisation des espaces urbains est aujourd'hui l'une des priorités des services techniques de la commune à l'image de ce qu'ils ont réalisé au niveau de l'accueil de loisirs du Châtelard et notamment de la cour de l'établissement.

En effet, après avoir abattu le tilleul très malade qu'elle hébergeait, un rideau végétal a été créé devant la façade du bâtiment des maternels. Ce bâtiment est exposé au soleil les après-midi. Il doit être protégé des fortes chaleurs notamment l'été. Il faudra néanmoins laisser le temps oeuvrer pour donner aux végétaux assez d'ampleur pour remplir leur fonction. Aussi, les fosses de plantations créées permettront également de réguler l'écoulement des eaux pluviales et leur infiltration.

Au total ce sont cinq arbres qui ont été plantés en forme de L pour remplacer le tilleul. Son tronc a été conservé sur 1,5 m de hauteur afin de créer un hôtel pour les insectes.

La réflexion se poursuit actuellement sur cette question de la végétalisation des cours d'écoles avec des travaux à l'école maternelle Joliot-Curie concernant, là-encore, la création d'un rideau végétal dont les plantations seront réalisées prochainement.

Toute cette démarche se situe dans une perspective de développement durable et dans le contexte du changement climatique que nous connaissons. Végétalisation et désimperméabilisation en sont les maîtres mots comme on peut déjà le constater avec les travaux d'aménagement réalisés dans le quartier de la Remonte. Ilôts végétalisés, plantations en pied de façade, le travail a déjà commencé et il va entrer dans sa deuxième phase. Ces transformations nécessiteront une mutation des missions des agents pour assurer l'entretien de ces nouveaux revêtements.

Comme on le voit la municipalité a à coeur d'adapter la ville pour la rendre plus agréable encore.



La nature reprend ses droits

Les démarches engagées dans le cadre du programme Petites Villes de demain ont permis d'établir un diagnostic et des axes de travail pour rendre la ville de Saint-Junien plus agréable à vivre. L'un de ces axes concerne la végétalisation du centre-ville avec des enjeux esthétiques bien entendu mais aussi climatiques puisque la hausse des températures implique et impliquera dans l'avenir de trouver des îlots de fraîcheur dans des espaces urbains qui sont, par définition, très minéralisés. Les rues Lucien-Dumas, Vermorel, Gabriel-Péri et les places Deffuas et Guy-Moquet ont notamment été définies pour recevoir des plantations en pied de façade.

UN ESPACE POUR LES JEUNES Centre social La Parenthèse

Avec le concours de Justine Dumont, nouvelle coordinatrice depuis le 6 novembre dernier, la Parenthèse jeunes accueille, sous la condition de remplir un dossier d'inscription, l'ensemble des jeunes, à partir de douze ans jusqu'à leur majorité. A leur disposition dans les pièces du bas de La Parenthèse de la Glane, un coin détente, une télévision, une switch, une enceinte mais aussi un baby-foot ou des jeux de société.

Les jeunes sont libres de faire ce qu'ils souhaitent. Deux animateurs sont toutefois présents pour répondre à leurs sollicitations, les écouter, parler avec eux ou encore les aider à faire leurs devoirs. Ils mettent également l'accent sur les questions de prévention notamment au niveau de l'usage des écrans mais aussi des moqueries ou des discriminations.

L'équipe organise une soirée par période scolaire dont le thème est défini avec les adolescents mais aussi des sorties, notamment des sorties culturelles grâce à un partenariat avec La Mégisserie. Les sorties payantes nécessitent un engagement de deux euros par participant.

L'espace est ouvert les mardis, les jeudis et les vendredis de 15h30 à 17h30 et les mercredis à partir de 13h30 et jusqu'à 17h30. L'adhésion annuelle est désormais gratuite pour tous les jeunes, qu'ils soient domiciliés à Saint-Junien ou hors de la commune. Plus de renseignements au 05 55 02 19 89 ou espace.jeunesse@saint-junien.fr.



VITE DIT

Les agents recenseurs sont au travail

Les trois agents recenseurs recrutés par la commune vont actuellement à la rencontre des personnes désignées pour être recensées cette année. Il s'agit (de gauche à droite sur la photo) de « Anonyme », de Laurent Duval et de Tanissati Mtsounga. Réservez leur le meilleur accueil ! Pour toute information vous pouvez contacter le service du recensement au 05 55 43 06 94.



Deuxième édition du Rallye lecture

La deuxième édition du Rallye lecture vient de se dérouler pendant trois mois, du 12 octobre au 12 janvier, pour les enfants de 4 à 10 ans. Dès les premiers jours, il a attiré de nombreux lecteurs, ravis des nouveaux supports toujours plus diversifiés (mangas, livres à écouter, ...), autour de la thématique du corps.

Selon les âges trois catégories étaient proposées : « Bon pied bon œil » pour les 4-6 ans (29 participants), « Bouche à oreille » pour les 6-8 ans (15 participants) et « A plein poumons » pour les 8-10 ans, avec 9 livres à lire ou à se faire lire dans chacune des catégories.

Les enfants ont voté pour leurs livres préférés par le biais de vidéos ou de simple bulletin :

Bon pied bon œil : *Émile dort chez des gens*

Bouche à oreille : *L'ours qui ne rentrait plus dans son slip*, un livre à écouter sur la différence et l'alimentation (régime ; obésité).

A plein poumons : *Les enfants loups Tome 1*.

Inscriptions scolaires

Vous souhaitez scolariser à l'école maternelle pour la première fois votre enfant né en 2021 ?

Les inscriptions sont désormais ouvertes auprès du service éducation de la mairie de Saint-Junien (la fiche d'inscription est téléchargeable sur le site de la ville www.saint-junien.fr).

Une fois complétée, vous pourrez remettre cette fiche, accompagnée des documents demandés, à la mairie (de préférence) ou l'envoyer par mail à education@saint-junien.fr, avant le 30 avril. Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter le service éducation au 05 55 43 06 88.

Tarifs de l'accueil de loisirs du Châtelard

Au 1^{er} janvier, l'ALSH a modifié ses tarifs. Auparavant, le montant de l'inscription était différent entre les habitants de la POL et ceux résidant à l'extérieur de la communauté de communes. La distinction s'établira désormais entre les habitants de Saint-Junien et ceux des communes extérieures.

Bureau de Poste

Rouvert depuis le 10 juillet après 3 mois de travaux, le nouveau bureau de Poste de Saint-Junien a été inauguré en présence du maire de la commune Pierre Allard. L'espace client a été agrandi et totalement repensé au bénéfice des clients et des postiers.

Un espace dédié au passage de l'examen du code de la route a également été créé.

Lors de son discours, le maire a rappelé l'attachement de la municipalité et des administrés aux services publics de proximité.

LE PERMIS DE LOUER Habitat S'APPLIQUE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER

La Ville de Saint-Junien a engagé une démarche de lutte contre l'habitat indigne et dégradé dans le cadre du programme Petites Villes de demain.

Par la mise en place du Permis de louer, la commune souhaite assurer un logement digne aux locataires et informer les propriétaires bailleurs de leurs devoirs et obligations. Grâce à ce dispositif, la Ville contribue également à l'amélioration du patrimoine bâti et à l'attractivité du territoire.

Le Permis de louer permet de lutter contre l'habitat indigne et valorise les biens proposés

Très concrètement, tout bailleur (propriétaire) ou son mandataire (agence immobilière...) dont le logement se trouve en cœur de ville (entre les boulevards) a l'obligation de déposer en mairie une autorisation préalable lors d'une première mise en location ou d'une remise en location (après changement de locataire).

Le Permis de louer, dès lors qu'il est accordé, valorise les biens proposés à la location en garantissant leur qualité. Par ailleurs, le propriétaire est accompagné dans l'identification des défauts mineurs ou plus graves pouvant entraîner sa responsabilité. Le Permis de louer met donc fin à une forme de concurrence déloyale en écartant les biens non conformes. Ce dispositif s'applique aux locations à usage de résidence principale

vides ou meublées. Seule la mise en location ou la relocation d'un logement suite à un changement de locataire est visée. La reconduction, le renouvellement de location ou l'avenant au contrat de location ne sont pas soumis à l'obligation d'autorisation.

Pour les locataires, cet outil de contrôle du respect de la réglementation assainit l'offre des biens proposés. Il permet d'offrir des logements décents en se garantissant d'éventuels conflits quant à l'état du bien loué.

Le propriétaire bailleur doit obtenir l'autorisation préalable de mise en location avant la signature du bail, autorisation qui doit être jointe au bail. Il faut donc déposer la demande d'autorisation préalable de mise en location au moins un mois avant la date de signature du bail.

La démarche est gratuite pour le propriétaire qui envoie le CERFA n°15652*01 (disponible en téléchargement via le site internet de la ville www.saint-junien.fr/pratique/urbanisme) complété ainsi que toutes les pièces justificatives :

- par voie postale en courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Centre administratif Martial-Pascaud, Service *Urbanisme*, 17 Place Auguste-Roche 87200 Saint-Junien
- en dépôt au service du *Répertoire des immeubles localisés* de la mairie (3^e étage du centre administratif) contre remise d'un récépissé,
- par mail à permisdelaouer@saint-junien.fr (procédure conseillée).

Les pièces à fournir

- Le formulaire CERFA n°15652*01.
- Le dossier de diagnostic technique (DDT) obligatoire annexé au contrat de location, régi par l'article 3-3 de la loi du 6 juillet 1989 et comprenant : le diagnostic de performance énergétique (valable 10 ans) ; le constat des risques d'exposition au plomb, pour les logements construits avant 1949 ; le diagnostic de risque d'exposition à l'amiante si le permis de construire a été délivré avant juillet 1997 ; le diagnostic de l'installation d'électricité et/ou gaz, valable 6 ans si l'installation a plus de 15 ans ; l'état des servitudes, risques et informations sur les sols.
- Le projet de bail.
- L'attestation de surface Loi Boutin.
- Des photographies de chaque pièce.
- Une attestation de propriété ou copie de taxe foncière s'y référant.

Avec le Permis de louer, Saint-Junien se dote d'un outil précieux pour améliorer la qualité de vie de la commune.

